



PRÉFET DU MORBIHAN

LA PREFECTURE DU MORBIHAN ELARGIT SES HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

A COMPTER DU 21 NOVEMBRE 2011

- ◆ Les services de la direction de la réglementation et des libertés publiques (délivrance de tous les titres) situés Place de la République à VANNES seront ouverts au public selon les horaires suivants :

LUNDI	8h30 –12h00	13h30 –16h00
MARDI	8h30 –12h00	
MERCREDI	8h30 –12h00	
JEUDI	8h30 –12h00	
VENDREDI	8h30 –12h00	13h30 –16h00

- ◆ L'accueil téléphonique pour les principaux titres est assuré aux horaires suivants :

Certificats d'immatriculation : ☎ 02 97 54 86 86 tous les jours de la semaine de 13h30 à 16h30

Permis de conduire et commissions médicales : ☎ 02 97 54 86 93 tous les jours de la semaine de 13h30 à 16h30

Carte Nationale d'Identité (CNI) : Mairie de votre domicile ou www.interieur.gouv.fr rubrique « vos démarches » avec votre n° d'enregistrement communiqué par votre mairie

Passeports : Mairies équipées d'une station biométrique

Étrangers : 02 97 54 86 39

Tous les jours de la semaine de 13h30 à 15h30

En dehors de ces horaires, vous pouvez consulter le site internet : www.morbihan.gouv.fr pour toutes vos démarches.

